

Lumineux INTÉGRAL

GUIDE D'UTILISATION



ATA

France édition juillet 2016

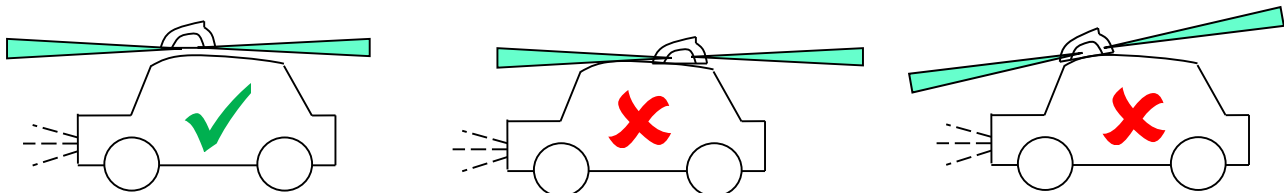
Positionnement du lumineux sur le toit du véhicule :

La réglementation nationale impose que le lumineux soit positionné à l'avant du véhicule et perpendiculairement à la route. Elle impose également que les lampes de tarifs soient bien visibles. Les caractéristiques de certains véhicules peuvent gêner leur visibilité (ex : présence de barres de toit, hauteur du véhicule). N'hésitez pas à demander conseil à votre installateur quant au choix de véhicule ou de solution de rehausse du lumineux.

Certaines réglementations locales comme celle de Paris exigent également que le lumineux soit positionné au milieu du toit.

De plus, le principe d'illumination verte et rouge réalisée par un système optique implique que le lumineux soit posé sur le toit parfaitement à l'horizontal.

Vous devez donc toujours positionner votre lumineux de la même manière que celle effectuée par votre installateur lors de son montage initial.



Conduite de votre véhicule :

Soyez prudents lors de l'accès aux passages à hauteur limitée comme les parkings souterrains en raison de la taille de votre lumineux.

Pose de la housse :

Certaines réglementations locales peuvent vous imposer de recouvrir votre lumineux dans certaines situations (ex : fin de service, courses de retour). Pour positionner la housse, placez ses crochets avant sur le lumineux puis ensuite ses crochets arrière.

Dépose de la housse :

Pour déposer la housse, il est conseillé de retirer d'abord ses crochets arrière puis ensuite ses crochets avant.

Nettoyage du véhicule :

Si vous avez opté pour la version amovible du lumineux, il est fortement conseillé de retirer ce dernier avant tout lavage effectué aux rouleaux ou au nettoyeur haute pression. Si vous avez une version non-amovible, le nettoyage aux rouleaux est à proscrire et, si vous lavez votre véhicule au nettoyeur haute pression, évitez toute projection directe sur le lumineux.

Pensez à bien assécher les surfaces de contact des patins (ou des ventouses) et du toit afin d'assurer une adhérence optimale du lumineux.



Nettoyage du lumineux :

Il est conseillé de nettoyer régulièrement les parties extérieures du lumineux avec une éponge savonneuse ainsi qu'un produit dé-moustiqueur si nécessaire.

Il est également conseillé de nettoyer régulièrement l'intérieur du globe à l'aide d'une éponge humide, notamment les parties latérales transparentes, afin de conserver une illumination optimale. Vous pouvez nettoyer les autres pièces en évitant soigneusement tous ruissellements de liquide.

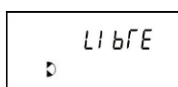
Version amovible :

En optant pour la version amovible, vous avez la possibilité de retirer votre lumineux lorsque vous n'êtes plus en service. Le débranchement de votre lumineux n'est autorisé que lorsque votre taximètre est éteint ou en libre. Il suffit simplement de débrancher le connecteur qui se situe sous le capot moteur de votre véhicule.



- ✓ Ne tentez jamais de débrancher votre lumineux lorsque votre taximètre est en course car cela le bloquerait en « Err LE » et nécessiterait un retour chez votre installateur ;
- ✓ N'échangez jamais votre lumineux avec celui d'un autre véhicule. Votre taximètre se bloquerait en « Err LU » et nécessiterait un retour chez votre installateur ;
- ✓ Votre lumineux doit impérativement être branché pour que le taximètre puisse passer en course. Le cas échéant, le taximètre affiche le message « Err LA » et se met en attente du rebranchement du lumineux.

Identifier un problème lié à votre lumineux grâce à votre taximètre Primus Power :



Lorsque le taximètre allume le pictogramme de défaut du lumineux, le passage en course n'est pas autorisé afin d'assurer la conformité réglementaire de votre installation taximètre.

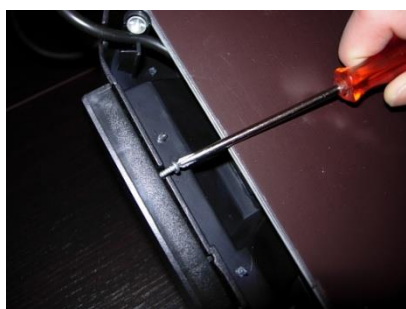
Si le dysfonctionnement provient d'un défaut d'ampoule ou de voyant vert et rouge de votre lumineux, vous avez la possibilité de les changer vous-même. De ce fait, nous vous recommandons de vous procurer des ampoules et des voyants de remplacement auprès d'un installateur ATA.

Votre taximètre Primus Power vous permet d'identifier l'ampoule ou les voyants défectueux :



Ouverture du globe :

1. Si l'ouverture du globe est sécurisée par une vis, retirez-la, puis retirez la vis de fixation de la glissière de fermeture du globe à l'aide d'un tournevis cruciforme.
2. Faites coulisser la glissière en la poussant légèrement vers l'avant du lumineux jusqu'à sa butée.
3. Faites pivoter le globe sur son axe.



Remplacement des ampoules du globe :

Le luminaire dispose de 2 ampoules assurant l'éclairage du globe en cas de faible luminosité extérieure. Il peut arriver que ces ampoules grillent, mais le luminaire continue à fonctionner tant qu'au moins une ampoule fonctionne.

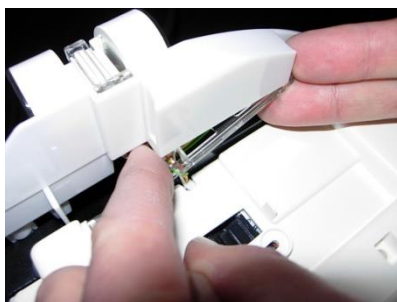
Une ampoule du globe de rechange peut éventuellement se trouver sous un des cabochons noirs du socle, normalement à l'avant du luminaire (l'ouverture et la fermeture des cabochons est décrite dans le chapitre sur le remplacement des ampoules de tarif ci-après). Les ampoules de globe sont plus grosses et plus puissantes que les ampoules de tarifs (12V - 7.5W contre 6V - 2W).



Remplacement des voyants verts et rouges :

Bien qu'étant de conception très robuste, s'il arrive qu'un des quatre voyants verts et rouges soit défectueux, le taximètre indique un défaut comme précisé ci-dessus. Pour remplacer un voyant, procédez comme suit :

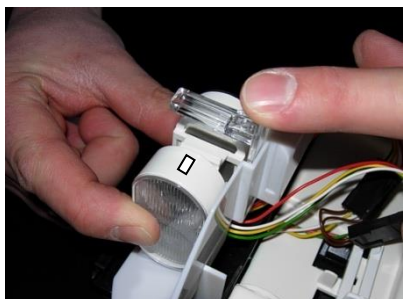
1. Retirez le verrou de blocage de la paire de voyants en pinçant ses deux clips à l'aide des pointes de 2 stylos.
2. S'il est présent, retirez le cache connecteur sous la petite boîte située derrière le déflecteur.
3. Tirez sur les fils pour faire descendre les connecteurs de la paire de voyants.



4. Déconnectez et retirez le voyant défectueux.
5. Faites passer les fils du nouveau voyant dans le trou du déflecteur.
6. Positionnez le voyant dans son logement (ergot vers le haut) et connectez-le.

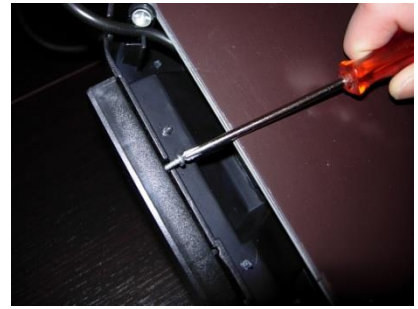
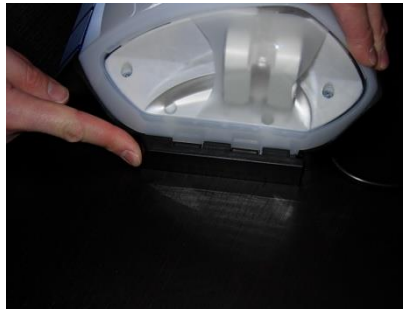


7. Remettez le verrou de blocage de la paire de voyants.
8. Faites glisser les fils de la paire de voyants sous le déflecteur.
9. Logez les connecteurs à l'intérieur de la petite boîte du déflecteur.



Fermeture du globe :

1. Positionnez la languette plate du globe dans le logement rectiligne du socle.
2. Positionnez la partie crénelée du globe dans le logement de la glissière puis faites-la reculer en la poussant vers l'arrière du luminaire jusqu'à sa butée (vous devez entendre un « clac »).
3. Retournez le luminaire et repositionnez la vis de fixation de la glissière.



Remplacement des ampoules de tarif :

Dès qu'une lampe de tarif est défectueuse, le taximètre indique un défaut comme précisé ci-dessus. Une ampoule de tarif de rechange peut éventuellement se trouver sous un des cabochons noirs du socle, normalement à l'arrière du luminaire. Les ampoules de tarif sont plus petites et moins puissantes que les ampoules de globe (6V - 2W contre 12V - 7.5W).

Les cabochons situés à l'arrière du luminaire diffèrent des cabochons situés à l'avant, mais les principes d'ouverture et de fermeture restent identiques.

1. Pour retirer le cabochon, placez un doigt sous celui-ci et faites-le pivoter.
2. Remplacez l'ampoule défectueuse par une nouvelle ampoule.
3. Remplacez le cabochon en le poussant jusqu'à entendre un « clac ».



MISE EN GARDE

Risque de détérioration de la peinture avec plaque adhésive

Certains véhicules sont équipés d'un toit non métallique sur lequel la fixation magnétique du luminaire est rendue possible par l'utilisation d'une plaque métallique dont la face inférieure est enduite d'un adhésif puissant.

Cet adhésif permet le maintien sécurisé du luminaire dans des conditions normales d'utilisation.

Nous attirons votre attention sur le risque de dégradation du revêtement de la carrosserie lors du retrait de la plaque.

Cette détérioration n'est en aucun cas causée par un défaut du produit livré à l'origine ni par une mauvaise manipulation dans l'opération de retrait, mais par un phénomène chimique qui s'opère avec le temps entre la molécule constituant l'adhésif et celle du revêtement de surface de la carrosserie.

En conséquence, aucune demande d'indemnisation relative à des dégâts de cet ordre ne pourra être reçue par la société ATA, ni par son distributeur agréé.

La société ATA



WWW.ATA-ELECTRONICS.COM